

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DPE 115 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur avec le créateur de quatre chansons et d'un conte pour enfants portant sur le thème de la propreté et de la prévention des déchets.

M. Mao PENINO rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code de la propriété intellectuelle, et notamment son Livre Ier relatif au droit d'auteur ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le contrat ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat concernant la cession au profit de la Ville de Paris de droits d'auteur avec Monsieur X, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer ledit contrat.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la mission 460, chapitre 65, nature 651, rubrique 833 du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2014, pour un montant de 5 000 euros TTC.